



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-203

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Direction

22-2023-09-11-00003 - Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de RENNES du 11 septembre 2023 à Mme DOMINGO à compter du 1 octobre 2023 (1 page)

Page 3

DDTM 22 / SERVICE PLANNIFICATION LOGEMENT URBANISME

22-2023-09-13-00001 - Décision portant subdélégation de signature en matière de gestion des actes d'urbanisme de compétence Etat ou du maire au nom de l'Etat dans le département d'Ille-et-Vilaine (2 pages)

Page 5

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

22-2023-09-11-00003

Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP
de RENNES du 11 septembre 2023 à Mme
DOMINGO à compter du 1 octobre 2023

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Céline DOMINGO
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de SAINT-BRIEUC à compter du 1^{er} octobre 2023**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 31 août 2023 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 juillet 2023 portant mutation de Madame Céline DOMINGO à compter du 1^{er} septembre 2023 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc ;

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 17 août 2023 portant mutation de Madame Frederique MATTHYS à compter du 1^{er} octobre 2023 en qualité d'adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc ;

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1 juillet 2022 portant élévation d'échelon de Madame Lydia BLANLEIL (AMENZOU) à compter du 1^{er} janvier 2021 en qualité d'adjointe au chef de détention de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc ;

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1 juillet 2022 portant élévation d'échelon de Monsieur Vincent PLEVEN à compter du 1^{er} janvier 2021 en qualité d'officier de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Céline DOMINGO, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline DOMINGO, délégation de signature est donnée à Madame Frederique MATTHYS, Adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, délégation de signature est donnée à Madame Lydia BLANLEIL (AMENZOU), Adjointe au chef de détention de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc et délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent PLEVEN, officier de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, le 11 septembre 2023

La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes,

Marie-Line HANICOT

DDTM 22

22-2023-09-13-00001

Décision portant subdélégation de signature en
matière de gestion des actes d'urbanisme de
compétence Etat ou du maire au nom de l'Etat
dans le département d'Ille-et-Vilaine



**Décision portant subdélégation de signature
en matière de gestion des actes d'urbanisme de compétence État
ou du maire au nom de l'État dans le département d'Ille-et-Vilaine**

M. Benoît DUFUMIER

directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 juillet 2022 nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 nommant M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 15 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu la convention de délégation de gestion en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme dont la compétence est celle du préfet ou du maire au nom de l'État, du 4 septembre 2023, conclue entre le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le préfet des Côtes-d'Armor et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor désigné sous le terme de « délégataire » ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La délégation de signature donnée par la convention de délégation de gestion en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme du 15 septembre 2022 à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

Article 2 : La délégation de signature définie par l'article 1^{er} donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par la cheffe du service planification, logement, urbanisme et les adjoints, la cheffe de l'unité application du droit des sols et son adjointe, et les responsables de l'application du droit des sols, désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions au sein du service planification, logement, urbanisme :

- Mme Gwenael HERVOUET, cheffe de service ;
- Mme Laurence DIJOUX, adjointe de la cheffe du service et cheffe de l'unité politique de la ville ;
- Mme Sylvie LE QUERRIOU, cheffe de l'unité application du droit des sols ;
- Mme Armelle BONENFANT, adjointe de la cheffe de l'unité application du droit des sols ;
- Mme Arielle CHARPENTIER, responsable de l'application du droit des sols ;
- M. Jean-Luc LE GALL, responsable de l'application du droit des sols.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **13 SEP. 2023**

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Benoît DUFUMIER